

LES CATASTROPHES

L'ÉCRASEMENT D'AVION SURVENU À GANDER—LA LETTRE DU MINISTRE AU BUREAU CANADIEN DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports et se rapporte encore à l'accident de Gander qui a fait 250 victimes.

On sait maintenant que les membres du Bureau canadien de la sécurité aérienne ne s'entendent pas du tout sur les causes de cet accident. L'ancien président du Bureau a donné sa démission. Le ministre des Transports a nommé son propre représentant pour le remplacer, puis il a envoyé cette lettre aux autres membres du conseil d'administration en leur disant qu'ils devaient obéir au nouveau président.

Le gouvernement estime-t-il toujours que le Bureau canadien de la sécurité aérienne est un organisme indépendant et autonome, comme le déclarent deux ministres à la Chambre depuis quelques jours? Ou cette lettre envoyée aux membres du conseil d'administration ne prouve-t-elle pas que le système est une mascarade?

L'hon. Flora MacDonald (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député suit son penchant à la déformation et à la désinformation. Nul n'ignore que les anciens membres du conseil d'administration étaient loin de s'entendre.

Lorsque le nouveau ministre a été nommé, il leur a écrit, comme c'était son droit, et les a encouragés à collaborer. Évidemment, le député estime qu'il n'aurait pas dû le faire. Toutefois, il est mentionné dans la lettre que tout doit être fait pour que le conseil fonctionne bien et que ses membres travaillent de concert. Évidemment, le député n'est pas d'accord.

Le ministre a dit qu'il espérait que chaque membre appuierait M. Thorneycroft et ses propres collègues dans le cadre de l'importante responsabilité collective qui consiste à améliorer la sécurité aérienne au Canada. Évidemment, le député n'approuve pas une telle amélioration et je pense que c'est honteux.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il est dit dans la lettre: «En tant que membre du conseil, vous êtes censé accorder un appui total et inconditionnel à M. Thorneycroft». Aurait-on envoyé pareille lettre à un juge de la Cour suprême à des fins similaires? N'est-il pas évident que le gouvernement veut s'ingérer dans cette affaire? N'est-il pas évident aussi que la lettre a été en fait envoyée pour empêcher que le rapport minoritaire soit publié? Ce rapport vient évidemment contredire complètement les informations que le gouvernement a laissées filtrer jusqu'à maintenant.

L'hon. Flora MacDonald (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député a manifestement du mal à voir ou à entendre. Je lui demande de consulter le hansom d'hier où il est rapporté que le ministre d'État aux Transports lui a dit que le rapport serait diffusé. C'est écrit noir sur blanc.

Questions orales

Le député devrait écouter parfois ce qu'on vous dit et cesser de lancer de fausses rumeurs qui font du tort à sa réputation et à celle de la Chambre.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

THOMPSON (MAN.)—LE SERVICE AUX RÉSIDENTS D'UN TERRAIN DE CARAVANING

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes qui se dit à vocation de service et consciente des besoins du client.

Quelque 378 familles à Thompson, au Manitoba, sont obligées de quitter un certain terrain de caravaning pour s'installer dans un autre situé trois ou quatre rues plus loin, car on a décidé de fermer le premier. Bien que ce déménagement n'ait pas nécessité un personnel supplémentaire, ni entraîné de coûts supplémentaires pour la Société canadienne des postes, celle-ci refuse cependant de continuer d'assurer le service postal à ces gens. Le ministre peut-il expliquer pourquoi on veut priver ces gens de la distribution du courrier à domicile?

• (1150)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en 1981, quand la Chambre a adopté à l'unanimité, avec le consentement des trois partis, la Loi sur la société canadienne des postes, c'était à la suite des arguments convaincants qui avaient été invoqués à l'époque par les syndicats et les représentants du Nouveau parti démocratique, selon lesquels c'était une erreur que de permettre l'ingérence politique dans le fonctionnement quotidien du service postal.

Voilà que le député m'interroge à présent au sujet de la situation dans un certain parc pour caravanes à Thompson, au Manitoba, et qu'il s'attend à ce que je lui réponde. C'est ridicule de faire ainsi perdre à la Chambre de son temps.

LA POSITION DE LA SOCIÉTÉ

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que la Société des postes a prétexté, pour refuser ce service, que le gouvernement lui en avait donné l'ordre.

Encore une fois, je voudrais que le ministre m'explique pourquoi la société persiste avec autant de fermeté, d'entêtement et de dureté à refuser d'assurer à ces gens, qu'on a obligés à déménager, la distribution quotidienne du courrier à domicile, service dont ils ont joui pendant un quart de siècle?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si le député ne veut pas prendre la peine d'écrire à la Société canadienne des postes à ce sujet, il pourrait peut-être se renseigner par téléphone.